



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Somme

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
94	93	85

<b>DELIBERATION N° DE_2026_112</b>
<i>Ressources Humaines - Comité Social Territorial commun entre la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCPM. Détermination du nombre de représentants titulaires du personnel et représentativité femmes-hommes au vu de la situation des effectifs au 1er janvier 2026</i>

Date de la convocation
13 Mai 2026

Date d'affichage
13 Mai 2026

<b>VOTES</b>
<b>EXPRIMES : 82</b>
<b>POUR : 82</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTIONS : 1</b>
<b>NPPV : 2</b>

## Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 19 mai 2026

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six à 17h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des Fêtes de la Gaieté à Nouvion, sous la présidence de Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT).

**Présents :** Monsieur Ludovic FIRMIN (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Madame Olivia ROUSSEL (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Madame Annie TRAULE (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Paul TORDEUX (CRECY EN PONTHIEU), Madame Myriam LOURDEL (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Michel GAYET (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Michèle SOHET (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Pascal DECLERCQ (GAPENNES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY), Monsieur Frédéric ROY (LE TITRE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Pierre COPIN (LONG), Monsieur Francis DAILLY (MACHIEL), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Arnaud BRASSART (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Fabien COCKENPOT (MOUFLERS), Monsieur Bertrand DUFOUR (NAMPONT ST MARTIN), Madame Geneviève DARRAS (NEUJILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Hélène VENIER (NOYELLES-

EN-CHAUSSEE), Monsieur Christian HUNAUT (NOYELLE), Madame Sophie DUCASTEL (PONT-REMY), Monsieur ~~Barnier TOURON (PONT-REMY)~~, Monsieur Michel CREPEL (PONT-REMY), Monsieur Ludovic AVISSE (PORT-LE-GRAND), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Christophe DUFRENOY (RUE), Madame Agnès BOULONGNE (RUE), Monsieur Yves MANIER (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Dominique DARAS (RUE), Monsieur Eric FITTERER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Gerard DEVILLEPOIX (VRON), Madame Emmanuelle CHEVALLIER (YVRENCH)

**Elus représentés ayant donné pouvoir** : Madame Agnès DAILLY (AILLY LE HAUT CLOCHER) représentée par Monsieur Ludovic FIRMIN (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES) représenté par Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jean Alain DELRUE (CANCHY) représenté par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY) représentée par Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Madame Marie José VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE) représentée par Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Thierry BIZET (PONTHOILE) représenté par Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Laurent SAISON (RUE) représenté par Monsieur Christophe DUFRENOY (RUE), Madame Christine SALLE (RUE) représentée par Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Rebecca HORNOY (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTTHIEU), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Brigitte LEVASTRE (ST RIQUIER) représentée par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT) représenté par Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS)

**Absent(s)** : Madame Nathalie REBEILLEAU (BOUFFLERS), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) suppléé par Madame Olivia ROUSSEL (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Laurent DUVAL (LE BOISLE) suppléé par Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG) suppléé par Monsieur Pierre COPIN (LONG), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) suppléé par Monsieur Francis DAILLY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Nicolas LEDUC (MESNIL-DOMQUEUR) suppléé par Monsieur Arnaud BRASSART (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Jean SAVE (QUEND), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH)

**Excusé(s)** : Madame Angélique PARIS BAILLEUL (AGENVILLERS), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY)

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY)

**Objet de la Délibération** : Ressources Humaines - Comité Social Territorial commun entre la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCPM. Détermination du nombre de représentants titulaires du personnel et représentativité femmes-hommes au vu de la situation des effectifs au 1er janvier 2026

Vu le code général de la fonction publique, notamment ;  
Vu la délibération n°DE\_2022-0059 du 24 mai 2022 de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre relative à la création d'un Comité Social Territorial et modalités de mise en place de ce comité commun avec le CIAS ;  
Vu la délibération n°DE\_011\_2022 du 8 juillet 2022 du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCPM relative à la création d'un Comité Social Territorial et aux modalités de mise en place de ce comité commun avec la CCPM ;  
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE\_2025\_056 du 24 juin 2025 et l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2025 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Il est rappelé que le Comité Social Territorial est un organe consultatif qui est consulté sur les sujets relatifs à l'organisation de la collectivité et des conditions de travail.

Obligatoire dans les collectivités à partir de cinquante (50) agents, il est composé en nombre égal de représentants du personnel et de représentants de l'établissement.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1er janvier 2026 sont :

- la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre : 228 agents (15,35% d'hommes et 84,65% de femmes)
- le Centre Intercommunal d'Action Sociale : 46 agents (4,35% d'hommes et 95,65% de femmes)

Pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, les listes de candidats présentées par les organisations syndicales représentant les agents publics aux élections professionnelles doivent être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance concernée (corps électoral), toujours au vu de la situation des effectifs au 1er janvier 2026 ;

Par conséquent, les listes de candidats présentées par les organisations syndicales représentant les agents publics aux élections professionnelles du 10 décembre 2026 devront être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes ainsi établie.

Considérant qu'au moins deux cents agents relèvent du comité social territorial ;

Considérant que dans la fourchette d'effectifs 200 et 1 000, le nombre des représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 4 et 6 ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 82 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention et 2 ne prennent pas part au vote, décide :**

- **D'instituer un Comité Social Territorial commun pour la CCPM et le CIAS pour la durée du mandat ;**
- **De fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) et d'informer les organisations syndicales souhaitant présenter des listes de candidats aux élections professionnelles du 10 décembre 2026 de la part de femmes et d'hommes à prendre en compte ;**
- **De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants soit 5 représentants de l'établissement titulaires et 5 suppléants ;**
- **De recueillir, par le Comité Social Territorial l'avis des représentants de l'établissement ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout acte qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.**

#### Résultats des votes

Pour : 82

Ludovic FIRMIN

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

080-200070936-DE\_2026\_112-DE

A G E D I

Agnès DAILLY représentée par Ludovic FIRMIN  
Claude PATTE représenté par Patrick BOST  
Thibault BOURGOIS  
Grégory DUFOUR  
Xavier BORDET suppléé par Olivia ROUSSEL  
Marcel GAMARD  
Eric MOUTON  
René CAT  
Mathieu DOYER  
Jean-Alain DELRUE représenté par Stéphane DELEENS  
Maurice CREPIN  
Annie TRAUILLÉ  
Hervé LEVEL  
Sébastien HAUTBOUT  
Jean Paul TORDEUX  
Myriam LOURDEL  
Jean Louis LABRY  
Olivier GERARD  
Maité BERON  
Michel GAYET  
Damien BRIET  
Isabelle ALEXANDRE représentée par Etienne LEPRINCE  
Michèle SOHET  
Dominique MIRAMONT  
Daniel WALLET  
Alain BAILLET  
Eric KRAEMER  
Marie José VAN RIEK ONGHENA représentée par Alain BAILLET  
Pascal DECLERCQ  
Jean-Paul PRUVOT  
Etienne LEPRINCE  
Frédéric NOEL  
Stéphane DELEENS  
Laurent DUVAL suppléé par Martine POPULAIRE  
Philippe EVRARD  
Arnaud HORNOY représenté par Philippe EVRARD  
Véronique DELORME  
Karine DEVISMES  
Frédéric ROY  
Pascal BOURLO  
Jean Marie PECQUET suppléé par Pierre COPIN  
Olivier PLEY suppléé par Francis DAILLY  
Philippe PARMENT  
Antoine BACQUET suppléé par Christophe DAMET  
Murielle DULARY  
Nicolas LEDUC suppléé par Arnaud BRASSART  
Gérard GALLET  
Fabien COCKENPOT  
Bertrand DUFOUR  
Geneviève DARRAS  
Maurice FORESTIER  
Amandine DELCOURT représentée par Maurice FORESTIER  
Jean Charles BOUCART  
Hélène VENIER

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

080-200070936-DE\_2026\_112-DE

A G E D I

Christian HUNAUT  
Daniel DUBOIS  
Thierry BIZET représenté par Francis GOUESBIER  
Sophie DUCASTEL  
Daniel TOURON  
Michel CRESPEL  
Ludovic AVISSE  
Marc VOLANT  
Marie Claire FOURDINIER  
Patrick BOST  
Christophe DUFRENOY  
Agnès BOULONGNE  
Yves MANIER  
Gisèle CAROUGE  
Laurent SAISON représenté PAR Christophe DUFRENOY  
Christine SALLE représentée par Gisèle CAROUGE  
Eric FITTERER  
Rebecca HORNOY représentée par Grégory DUFOUR  
Francis GOUESBIER  
Joël FARCY représenté par Jocelyne Martin  
Jocelyne MARTIN  
Brigitte LEVASTRE représentée par Mathieu DOYER  
Vincent DUBOIS représenté par Jean Louis LABRY  
Michel RIQUET  
Patricia POUPART  
Dominique LECERF  
Gerard DEVILLEPOIX

Contre : 0

Abstention : 1

Emmanuelle CHEVALLIER

Ne prennent pas part au vote : 2

Jean-Claude DULYS

Dominique DARAS

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées.  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Mathieu DOYER

